



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 11 août 2020 à 19 h 30 en la salle du conseil municipal située au 2490, rue de l'Église à Val-David (QC) J0T 2N0, le Conseil devra statuer sur les deux demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DM-2020-00027 :

Adresse : 1560, rue James-Guitet

Lot(s) : 2 991 479 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'empiètement du bâtiment principal de 2.28 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge arrière de 9.00 mètres dans la zone H-07.

2. DM-2020-00029 :

Adresse : 7, rue des Bouleaux

Lot(s) : 2 991 314 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0.47 mètre dans la marge de recul avant, de 0.93 mètre dans la marge de recul latérale et de 3.22 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge avant de 3.00 mètres, une marge latérale de 2.00 mètres et une marge de recul arrière de 4.00 mètres dans la zone H-08.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de la séance ordinaire du conseil du 11 août 2020. De plus, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-09 du 4 juillet 2020 engendré par la crise de la COVID-19, il est possible de se prononcer dans le cadre d'un appel de commentaires écrits.

En conséquence, une consultation écrite aura lieu pendant la période du 23 juillet 2020 au 9 août 2020 inclusivement, lors de laquelle les citoyens sont invités à transmettre leurs commentaires :

- Par courriel en écrivant à l'adresse suivante : juridique@valdavid.com
- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0

Donné à Val-David, le 23 juillet 2020

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint